

Monsieur Supplé Directeur de l'École française  
des beaux Arts, à Rome.

Paris le 8. fructidor an 11. 125  
Reçu de 26 fructidor an 11  
repondre le 4 complémentaire

Vous desirez, Monsieur, par la Lettre dont vous m'avez honoré le 23. Thermidor dernier, que je remette à M. Balotel, 1<sup>o</sup>. 5000<sup>fr</sup>. restans des 10000. que le Ministre vous a marqué avoir ordonné le 28. Thermidor de la précédente année, attendu que vous n'avez reçu de M. Lasaggi que 5000<sup>fr</sup>. de votre Lettre de change du 1<sup>er</sup>. 1802. - 2<sup>o</sup>. 4881<sup>fr</sup>. 30<sup>c</sup>. que le Ministre vous a aussi marqué avoir ordonné pour solder votre compte de l'an 10.

Ces deux sommes n'étant point à ma disposition, j'ai fait prendre au Ministère de l'Intérieur et à la Trésorerie les renseignements dont j'avois besoin pour répondre à la demande que vous m'en faites.

Le Ministre n'avoit fait qu'approuver, le 28. Thermidor an 10, celle que vous lui aviez adressée des 10000<sup>fr</sup>.; C'est le 9. fructidor suivant qu'il en a ordonné le paiement, sous deux Traités, de vous, de 5000<sup>fr</sup>. chacune, à valoir sur votre Traitement et autres dépenses relatives à ce "l'établissement dont vous êtes Directeur..." Vous lui aviez apparemment annoncé deux Traités; il ne m'en est parvenu qu'un, j'ignore ce qui vous a fait retenir l'autre, mais comme la Trésorerie n'aquitté jamais les ordonnances sous les quelles il est fait mention de pièces justificatives, qu'on ne les produise, j'en ai reçu, le 7. Brumaire an 11, sur les 10000<sup>fr</sup>. qu'un acompte de 5000<sup>fr</sup>. pour la Traite dont j'étois porteur. Il faut, Monsieur, pour toucher le surplus, que vous me fassiez passer une Seconde Traite de 5000<sup>fr</sup>. datée de l'époque où vous avez présenté le Ministre que vous tirez cette somme et que vous y motiviez les causes dont vous l'avez entrete nu dans le Tems.

À l'égard de l'article de 4881<sup>fr</sup>. 30<sup>c</sup>., quoique le Ministre l'ait reconnu juste, dès le 23. Germinal dernier, le paiement n'en est pas encore ordonné. Ce retard est attribué à ce qu'il n'a point été mis, depuis plusieurs mois, de fonds à sa disposition pour solder les dépenses de l'an 10. - M. Balotel, à qui je ferai part de ce contre-tems, pourra se surveiller le Travail des Bureaux, afin que vous ne soyez pas oublié dans la première répartition. Ce soin sera d'autant plus nécessaire, que l'on paroit se fonder sur ce

qu'il y a dans vos mains un excédent du montant des pensions des élèves de cette année, assez considérable, pour croire que vous n'êtes pas en souffrance.

Vous voilà dans le dernier mois de l'an 11. Le paiement de 4448.<sup>33</sup> qui vous sera fait à la fin, par M. Lavaggi, sera le 12<sup>me</sup> que vous aurez reçu de lui depuis le commencement de l'année, pour votre traitement de Directeur, les pensions des élèves et le salaire des employés de l'École française des beaux arts à Rome. Ces douze paiements montent à .... 3379.<sup>96</sup> M. Lavaggi vous a sans doute donné connaissance de la copie certifiée de moi, d'une lettre que le Ministre de l'Intérieur m'écrivit le 2. Nivose dernier, par laquelle il m'accorda 2 pour cent de Commission sur le somme que je vous faisais passer chaque mois, et m'autorisa à préempter cette Commission sur les fonds que mon Correspondant acquitte entre vos mains. La lettre porte que je vous en fournirai le Bordereau, pour le représenter comme pièce justificative des dépenses ordonnées sur le crédit spécial de l'École de Rome, comprise dans son Budget de l'an 11.

Conformément à cette disposition, j'adresse à M. Lavaggi le Bordereau de la Commission dont il s'agit, montant à 1067.<sup>59</sup>, qu'il voudra bien quitter. Il vous le remettra, avec la copie, dont je viens de parler, de la lettre du Ministre, au moyen de quoi la quittance de 4448.<sup>33</sup> que vous lui donneriez pour le mois de fructidor, se trouvera remplie par son reçu et le paiement qu'il vous fera de 3380.<sup>74</sup>.

J'ai l'honneur de vous saluer

J. Beauvillier